



Liste de contrôle
Déménagement



La présente liste de contrôle vous aide à planifier votre prochain déménagement de manière structurée et à penser au principal. Plus tôt vous commencerez la planification, moins vous aurez de surprises inattendues. Gardez à l'esprit que la planification commence généralement plusieurs mois avant la date effective du déménagement.

Nos courtières et courtiers vous soutiendront volontiers si vous êtes encore à la recherche de locataires pour reprendre votre logement.

Sommaire

1. Trois mois avant le déménagement	Page 3
2. Deux mois avant le déménagement	Page 3
3. Un mois avant le déménagement	Page 4
4. Deux semaines avant le déménagement	Page 4
5. Une semaine avant le déménagement	Page 6
6. Un à deux jours avant le déménagement	Page 6
7. Le jour du déménagement	Page 7
8. Après le déménagement	Page 7

1. Trois mois avant le déménagement

- Chercher, trouver et donner votre accord pour l'appartement
- Vérifier et signer le nouveau contrat de bail
- Verser la garantie de loyer dans le délai imparti
- Résilier à temps l'ancien appartement
- Solliciter des offres pour le transport
- Solliciter des offres pour le nettoyage
- Prévoir un véhicule pour le déménagement
- Prendre les mesures du nouvel appartement
- Commander les nouveaux éléments d'ameublement
- Créer un plan d'aménagement pour le mobilier
- Définir la date du déménagement
- Indiquer le jour du déménagement à l'employeur
- Calculer et définir le budget du déménagement
- Résilier les contrats en cours, tels que la téléphonie ou l'Internet etc.

Conseils de BETTERHOMES

- Si possible, déjà lors de la visite, prenez des photos de l'appartement et mesurez les pièces principales. Cela vous aidera plus tard, lors de la planification de l'ameublement. Idéalement, le bailleur ou la bailleuse possède également un plan d'étage indiquant les dimensions.
- Vous avez des enfants? Dans ce cas, informez l'ancienne et la nouvelle écoles de votre changement de domicile et impliquez vos enfants dans le processus de déménagement.
- Réalisez-vous votre ancien appartement de manière anticipée? Le cas échéant, recherchez sans tarder de nouveaux locataires congruents.
- Renoncez-vous à faire appel à une entreprise de transport et / ou de nettoyage? Dans ce cas, prévoyez suffisamment de personnes prêtes à vous soutenir dans votre projet de déménagement.
- Si vous faites appel à une entreprise de nettoyage, veillez à ce que le mandat de nettoyage inclue une garantie de satisfaction.

2. Deux mois avant le déménagement

- Réunir le matériel d'emballage (cartons, matériel de rembourrage, ruban adhésif etc.)
- Vendre les anciens meubles si nécessaire
- Faire du tri dans l'appartement, la cave, le grenier etc. et débarrasser le matériel excédentaire

Déceler et faire réparer les dommages dans l'ancien appartement

Vérifier si toutes les clés sont encore disponibles

Conseils de BETTERHOMES

- Vous vous mettez en ménage avec quelqu'un? Dans ce cas, regroupez vos assurances (assurance inventaire du ménage et responsabilité civile).
- Prévoyez-vous de vendre des meubles? Le cas échéant, ne tardez pas à vous y mettre. Combinez toutefois la date de remise avec celle du déménagement afin, par exemple, de ne pas devoir vous passer de votre canapé ou de votre lit pendant des semaines.
- Avez-vous des animaux de compagnie ou des enfants? Dans ce cas, cherchez quelqu'un à qui les confier pendant le déménagement.
- Avez-vous besoin de nouveaux meubles? Ne perdez pas de vue que les délais de livraison peuvent être plus longs suivant le fournisseur et commandez-les suffisamment tôt.

3. Un mois avant le déménagement

Adapter l'ordre permanent pour le paiement du loyer

Vérifier les possibilités de stationnement et l'accessibilité à votre nouveau domicile

Convenir d'un rendez-vous pour la remise de l'appartement

4. Deux semaines avant le déménagement

Commencer à emballer les affaires

Étiqueter et numéroter les cartons

Se procurer des sangles, des serre-câbles, des couvertures etc. pour le transport

Préparer une caisse à outils

Boucher correctement les trous dans les murs

Coordonner le rendez-vous d'état des lieux avec la gérance

Vider le congélateur

Réserver une place de stationnement pour le véhicule de déménagement

Annoncer les changements d'adresse

Employeur

Banque et institut de cartes de crédit

Poste (demande de suivi du courrier)

Annuaire téléphonique

Fournisseur de télévision, téléphone mobile, réseau fixe et Internet

Médecin, dentiste

Caisse-maladie

Assurance inventaire du ménage

Assurance véhicule à moteur

Autres assurances

Service des automobiles

Serafe

Abonnements (journaux, CFF, fitness etc.)

Services industriels

Autorités militaires

Caisse de compensation AVS (personnes à la retraite)

Applications telles que services de livraison etc.

Associations

Famille et connaissances



Conseils de BETTERHOMES

- Si vous utilisez l'ascenseur, des places de parking ou les accès, informez-en vos voisins et la ou le concierge. Cela favorise la compréhension mutuelle ainsi qu'un bon départ de votre ancien lieu de domicile et une arrivée sans anicroche dans votre nouveau logement. Il en va de même pour les coups de marteau, les perçages etc.

- Invitez vos connaissances à une «soirée Tout doit disparaître». Ainsi, en plus des produits surgelés, vous pourrez utiliser de manière judicieuse les bouteilles entamées ou d'autres aliments du réfrigérateur.
- Lorsque vous remplissez les cartons, veillez à ce qu'ils n'excèdent pas 25 kilos. En outre, il est conseillé de déposer les objets lourds et robustes dans la partie inférieure et ceux fragiles et plus légers plutôt en haut. Indiquez toutefois la mention «Fragile» sur les cartons correspondants, afin qu'ils puissent être empilés tout dessus lors du transport.

5. Une semaine avant le déménagement

- Annoncer le départ à la commune actuelle
- Récupérer les clés de l'appartement confiées à des tiers
- Rappel aux personnes qui vous aident / entreprises (date de nettoyage / déménagement)

6. Un à deux jours avant le déménagement

- Démonter les meubles
- Sécuriser les meubles pour le transport
- État des lieux de l'appartement
- Prévoir des en-cas, des boissons, des sacs poubelle, du papier WC, du savon etc.
- Protéger les sols des rayures, de l'humidité, de la saleté etc.
- Installer quelques sources de lumière dans le nouvel appartement

Conseils de BETTERHOMES

- Pour le transport, pensez à sécuriser les tiroirs et les portes de vos meubles avec du ruban adhésif et à protéger les parties délicates.
- Avant le déménagement, renoncez à arroser vos plantes. Vous éviterez ainsi que l'eau sale ne s'écoule et les bacs ne seront pas inutilement alourdis.
- Numérotez les pièces du nouvel appartement et assurez-vous que les indications correspondantes figurent bien sur les cartons. Cela facilite la coordination sur place lorsque tout va vite.
- Lors de la remise de l'appartement, concentrez-vous sur l'état des lieux d'entrée ainsi que sur les éventuels défauts. Ainsi vous n'aurez pas à assumer les frais occasionnés par d'autres personnes lorsque vous quitterez l'appartement. Si vous constatez d'autres vices après la remise de l'appartement, vous pouvez les signaler dans un délai de 14 jours.

7. Le jour du déménagement

- Veiller à une répartition claire des tâches
- Attirer l'attention sur les objets fragiles
- Retirer les plaquettes de la boîte aux lettres et de la sonnette
- Garder la caisse à outils à portée de main
- Dernière ronde de contrôle

Conseils de BETTERHOMES

- Commencez la journée par un café dans l'ancien appartement avec les personnes venues vous aider et profitez-en pour leur faire part de la répartition des tâches et leur transmettre vos premières instructions.
- Avant de décharger au nouveau domicile, il vaut la peine de montrer l'appartement à vos auxiliaires et de leur donner des instructions claires.

8. Après le déménagement

- Nettoyer ou faire nettoyer l'ancien logement
- Remettre l'appartement
- Déballer et aménager
- Annoncer dans les trois jours les dommages liés au déménagement à l'entreprise de déménagement ou à l'assurance
- Signaler dans les 14 jours les vices constatés dans l'appartement à la gérance
- S'inscrire dans les 14 jours auprès de la nouvelle commune
- Restituer les outils et le matériel prêtés
- Organiser un repas avec les personnes venues vous aider lors du déménagement
- Se présenter aux voisines et voisins
- Payer les factures des éventuels prestataires de services
- Vérifier si la caution de loyer de l'ancien appartement a été restituée
- Déclarer les éventuels dommages dans l'ancien appartement à l'assurance responsabilité civile privée

**Souhaitez-vous devenir informatrice ou informateur?
Découvrez sans attendre notre programme de réseautage!**

Le présent document est un modèle non contraignant qui n'a aucune prétention d'être complet, actuel ou exact, mais qui constitue uniquement une suggestion et une aide. Le modèle ne remplace pas les conseils juridiques au cas par cas. BETTERHOMES décline toute responsabilité quant à l'adéquation de la liste de contrôle dans un cas concret. BETTERHOMES autorise uniquement l'utilisation de ce document à des fins privées. Toute publication sans l'autorisation écrite expresse de BETTERHOMES est interdite.